

2024
TROISIÈME TRIMESTRE

GUIDE

DES ACTIONS DE FORMATION

Agents SPP



SERVICE FORMATION





DATE	VERSION	MODIFICATION
24/07/2023	V1	Création du Guide des actions de formations du 1er trimestre 2024
21/11/2023	V2	Mise à jour 2ème semestre

Sommaire

Procédure de candidature	7
Répertoire des actions de formation	12
Les actions de formation SPP - Tronc commun	13
Module équipier	14
Module chef d'équipe	15
Module chef d'agrès 1 équipe	16
Module chef d'agrès tout engins	17
Module officier de garde LTN 2C	18
Module chef de groupe LTN 2C	19
FILT 1C	20
FAC CNE	21
Module chef de colonne	22
FMPA chaîne de commandement	23
Les actions de formation SPP - Spécialités	24
Module COD 1	25
Module COD 2	26
Module COD 2 mention VLTT	27
Module COD CCR	28
Module COD 4	29
Module COD 6	30
Permis C	31
Permis S	32
Module ACC PRO	33
Module FOR ACC	34
Module CO FOR	35
Module FDF 1	36
Module FDF 2	37
Module FDF 3	38
Module animateur JSP	39
Module PAE FPS	40
Module PAE FF	41

Sommaire

Module formateur SR - FOR SR	42
Module FOR FOR SR	43
Module FTEA	44
Module FFTEA	45
Module USAR 1	46
Module USAR 2	47
Module RCH 1	48
Module RCH 2	49
Module RCH 3	50
Module RAD 1	51
Module RAD 2	52
Module RAD 3	53
Module SMPM 1	54
Module SMPM 2	55
Module SAV 1 / SEV	56
Module SAL 1	57
Module SAL 2	58
Module OTAU-OCO	59
Module OFF SIC	60
Module PRV 1	61
Module PRV 2	62
Planning des formations 2ème trimestre 2024	63
Planning 3ème trimestre	64
Fiche candidature stagiaire	65



Mesdames, messieurs,

Comme chaque année je profite de la parution des nouveaux guides des actions de formation pour vous rappeler toute l'importance de la formation au sein de notre corporation.

L'évolution des modes de vie, des technologies, les évolutions liées au changement climatique... nous obligent à être prêt à intervenir sur des opérations toujours plus complexes et dangereuses. C'est pourquoi nous nous devons de prendre en considération l'ensemble de ses changements lors des actions de formations, quelles soient initiales ou recyclantes. J'invite les agents du SDIS de l'Allier, quelques que soient leurs statuts, à participer à l'ensemble des actions de formation qui leur sont dédiées.

Cette année sortira un planning de formation par trimestre afin de permettre une plus grande réactivité du service formation et ainsi proposer des formations adaptées aux besoins du terrain. La planification des formations au plus près des CIS d'affectation des agents permettra de réduire au maximum les délais de routes. La possibilité sera également permise de réaliser plusieurs sessions de formations en même temps pour permettre au plus grand nombre d'agents d'être formé.

Les récentes modifications réglementaires nous ont permis une augmentation de compétences en matière de secourisme. C'est pour cela qu'une journée de Secours d'Urgences Aux Personnes a été ajoutée au module Chef d'équipe. Cela permettra à des agents déjà expérimentés de monter en compétence et ainsi améliorer le niveau d'efficacité du service rendu à nos concitoyens.

Vous trouverez cette année trois guides des actions de formation (un pour les agents JSP et SPV, un pour les agents SPP et un pour les agents rattachés à la sous direction de santé). L'objectif est une plus grande lisibilité des formations sur lesquelles les agents peuvent postuler suivant leur grade et leur statut. A la fin de chaque guide se trouve le planning du trimestre concerné par les formations sur lesquelles les agents peuvent postuler.

Enfin je m'associe à l'ensemble du service formation pour remercier le service communication qui a travaillé sur le guide des actions de formation pour le rendre plus pratique et agréable à lire.

Je vous souhaite une bonne année de formation.

Colonel Hors-classe Philippe SANSA
Chef de corps, Directeur départemental du SDIS de l'Allier

Avant-propos

Ce document vise à lister les actions de formations prévues pour le 1er trimestre 2024. Les agents retrouveront une fiche module pour chaque formation ainsi qu'un planning de ces modules.

Les fiches candidature sont disponibles sur le site extranet SDIS 03 :
base documentaire / GRH / service formation.

Pour les stagiaires conventionnés par leur employeur veuillez suivre la procédure indiquée dans le guide des actions de formation.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

01

Fiche de candidature stagiaire

02

**Transmission au chef de centre
pour avis et ordre de priorité**

03

**Transmission au chef de
groupement pour avis et ordre de
priorité**

04

**Transmission au service formation
pour inscription et arbitrage**

05

**Transmission du recueil des
candidatures par semestre**

06

Transmission de la convocation

07

Début de la formation

L'agent désireux de participer à une formation transmettra une fiche individuelle de candidature stagiaire (disponible à la fin de ce guide ou sur extranet) dûment complétée à son chef de structure en prenant soins de respecter les délais fixés par le présent guide.

Chaque chef de structure regroupera les candidatures de son centre et indiquera pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité. La motivation de l'avis (favorable ou non) doit tenir compte des paramètres suivants :

- Raison de service ;
- Demande non conforme aux besoins de formation du centre ;
- Demande non prioritaire ;
- Conditions d'accès.

Formations du 3ème trimestre 2024

- Date de candidature stagiaire : vendredi 29 mars 2024

Attention

Chaque chef de structure, lors de la validation de la candidature d'un agent mineur, devra s'assurer que l'agent a la possibilité de se rendre sur les lieux de la formation. Aucun stagiaire mineur ne pourra être hébergé.

Les chefs de groupement recueilleront les candidatures du semestre et indiqueront pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité en fonction :

- Du respect des dispositions du plan de formation ;
- De l'avis motivé du chef de centre.

Attention

Avant toute transmission à l'échelon supérieur, les chefs de structure, de services et de groupements, veilleront à ce que les fiches de candidature soient dûment complétées, sous peine de ne pas être prises en compte.

Informations

- Le service formation adressera aux chefs de structure, à la fin de chaque arbitrage, un mail leur indiquant que la suite donnée à chaque candidature sera disponible le lendemain sur OXIO.
- Les stagiaires retenus seront également informés de leur participation, un mois avant le début de la formation, par la réception d'une convocation.

RÉPERTOIRE DES ACTIONS DE FORMATION

LES ACTIONS DE FORMATION SPP

-

TRONC COMMUN



MODULE EQUIPIER SPP

Conditions d'accès

- Etre recruté en qualité de SPP

Durée

- 60 jours

Compétences attendues

- Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Eteindre un incendie
- Agir en qualité d'équipier prompt-secours
- Agir en qualité d'équipier secours d'urgences aux personnes
- Intervenir au sein d'une équipe de secours routier
- Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Intervenir pour une mission impliquant des animaux
- Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité qualité de vie en service
- S'impliquer dans son emploi
- Agir au sein d'un collectif
- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Equipe pédagogique

- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO
- **Psychologue**
- **Assistants de prévention et/ou correspondants de formation**

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'EQUIPE SPP

Conditions d'accès

- Etre caporal SPP
- Avoir 1 an d'ancienneté à partir de la date de recrutement en tant qu'agent SPP

Durée

- 6 jours (1 jour SUAP/GOC + 5 jours INC)

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes et rendre compte à son chef d'agrès
- Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adapté à la situation caractérisée d'une victime
- Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
- Prendre en compte les impliqués
- Analyser l'environnement opérationnel et identifier les risques
- Mettre en place les zonages opérationnels
- Réaliser un dispositif d'extinction
- Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SPP

Conditions d'accès

- Etre sergent SPP

Durée

- 15 jours

Compétences attendues

- Commander un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA
- Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- Commander un engin de secours routier
- Commander un véhicule tout usage

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CA 1EQ minimum

Date	Lieu
Du 02 septembre au 20 septembre	CFIS

MODULE CHEF D'AGRES TOUT ENGINES - CATE

Conditions d'accès

- Etre adjudant SPP

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Etre 1er COS sur une opération incendie
- Analyser la situation opérationnelle
- Prendre la direction d'un sauvetage
- Faire assurer l'alimentation pérenne d un dispositif hydraulique
- Diriger la manœuvre d'extinction
- Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
- S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
- Ordonner et contrôler les actions des équipes
- Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CATE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CATE minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE OFFICIER DE GARDE - LTN 2C

Conditions d'accès

- Etre lieutenant 2 ème classe SPP

Durée

- 4 semaines

Compétences attendues

- Encadrer les équipes de proximité
- Coordonner les activités péri-opérationnelles des équipes de proximité afin de maintenir le potentiel opérationnel conformément aux règles de l'établissement
- Participer à l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

MODULE CHEF DE GROUPE LTN 2C

Conditions d'accès

- Etre lieutenant 2 ème classe SPP

Durée

- 1 semaine en enseignement à distance (cours dispensé à distance) + Formation à Distance (exercices théoriques à distance à valider) + 3 semaines sur site

Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement
- Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

FILT 1 C SPP

Conditions d'accès

- Etre lieutenant 1 ère classe SPP

Durée

- 32 semaines

Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement
- Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle
- Gérer l'activité de la garde
- Réaliser les missions fonctionnelles et encadrer les personnels en CIS ou service fonctionnel

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

FAC CNE SPP

Conditions d'accès

- Etre capitaine SPP

Durée

- 4 semaines

Compétences attendues

- Assurer une veille permanente de l'évolution des risques et des menaces
- Analyser les risques et en mesurer les différents enjeux
- Décliner, en lien avec les partenaires institutionnels et en impliquant les citoyens, les dispositifs nationaux et locaux de planification, de préparation opérationnelle
- Adapter l'organisation locale de la réponse du service conformément à la doctrine nationale pour répondre aux risques et aux menaces
- Adapter l'organisation de son entité et proposer des actions innovantes
- Faciliter le maintien et le développement du niveau de performance de l'ensemble des équipes en prenant en compte les exigences interservices
- Initier ou coordonner des actions de promotion du modèle français de Sécurité Civile Valoriser les actions du SIS dans la société civile Apporter des éléments de réponse aux problématiques de Sécurité Civile

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

MODULE CHEF DE COLONNE SPP

Conditions d'accès

- Etre capitaine SPP

Durée

- Enseignement à distance : 1 journée de présentation + 3 jours de préparation
- 3 semaines sur site

Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement de site
- Assurer les fonctions en centre opérationnel
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

FMPA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle

Durée

- 1/2 journée

Compétences attendues

- Réactivation et maintien des acquis

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de groupe minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de groupe minimum

Date	Lieu
17 et 20 Septembre	CFIS

LES ACTIONS DE FORMATION SPP

-

SPECIALITES



MODULE COD 1

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre SPP ou SPV titulaire

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Guider un véhicule
- Mettre en oeuvre un engin pompe
- Gérer la pompe d'un engin incendie
- Gérer les anomalies de fonctionnement d'une pompe

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 2

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors chemin
- Conduire un véhicule hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle
- Mettre en oeuvre l'auto-protection d'un engins tout terrain

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 2 VLTT

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis B en cours de validité
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un véhicule léger hors chemin

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un véhicule léger hors chemin
- Conduire un véhicule léger hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD CCR

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen CCR

Durée

- 2 jours

Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors route
- Conduire un véhicule hors route
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 4

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance option "eaux intérieures"
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen "embarcation"

Durée

- 0,5 jours

Compétences attendues

- Analyser les différents types d'intervention
- Prendre en compte les véhicules tracteurs et les remorques
- Prendre en compte les embarcations
- Mettre en eau une embarcation de sauvetage
- Naviguer sur les différents cours et plan d'eau

Equipe pédagogique

- **RP** : FOR ACC minimum / COD 4
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 4

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE COD 6

Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen MEA

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Connaître les fonctionnalités et le matériel d'un moyen aérien
- Connaître les possibilités d'utilisation d'un moyen aérien
- Mettre en oeuvre efficacement et promptement un moyen aérien
- Travailler avec un moyen aérien en toute sécurité

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

PERMIS C

Conditions d'accès

- Etre affecté dans un CIS disposant d'au moins un engin de plus de 3.5 tonnes.
- Etre âgé de 21 ans au minimum
- Etre titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans pour les personnes ayant fait la conduite accompagnée et 3 ans pour les autres.
 - Priorité d'accès au personnel des CIS en déficit de conducteurs poids lourd.
- Etre SPP titulaire
- Etre à jour de leur visite médicale d'aptitude annuelle

Durée

- 105 heures

Compétences attendues

- Connaître et manipuler les commandes d'un véhicule poids lourd
- Assurer la sécurité à bord d'un véhicule poids lourd
- Pratiquer une conduite autonome, économique et sûre
- Maîtriser le maniement d'un poids lourd dans une circulation normale ou difficile

Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

PERMIS S

Conditions d'accès

- Savoir nager 200m nage libre habillé
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen
- Etre apte médicalement

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts.
- Connaître les règles d'une radio VHF

Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE ACC PRO

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

Durée

- 3 jours

Compétences attendues

- Animer une FMFA
- Observer et analyser les activités en situation de formation
- Animer une autoévaluation pour une personne ou un groupe
- Conseiller la personne dans son organisation et ses pratiques
- Etablir des échanges entre formateurs
- Contribuer et accompagner l'intégration des apprenants de son CS
- Préparer le départ et le retour d'un agent sur ses formations

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : CO FOR ou FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FOR ACC

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

Durée

- 10 jours (sur 2 semaines)

Compétences attendues

- Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer
- Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation
- Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles
- S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR et FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CO FOR

Conditions d'accès

- Etre FOR ACC
- Etre investi dans la filière formation

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Former des formateurs-accompagnateurs,
- Superviser des formateurs-accompagnateurs et des accompagnateurs de proximité
- Analyser le travail des personnes (tâches et activités)
- Construire des parcours de formation
- Produire des documents de référence (Référentiels internes de formation et certification)
- Evaluer l'efficacité des dispositifs conçus
- Veiller à l'actualité réglementaire, scientifique et technologique en matière de formation

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE EQUIPIER FEUX DE FORETS - FDF 1

Conditions d'accès

- Etre équipier toutes missions
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours (hors FOAD)

Compétences attendues

- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêts et d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 2 minimum

Date	Lieu
Du 03 au 05 juillet	CFIS

MODULE CHEF D'AGRES FEUX DE FORETS - FDF 2

Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès 1 équipe avec 1 an d'ancienneté
- Etre FDF 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

Durée

- 5 jours (hors FOAD)

Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Rendre compte de la situation
- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêtset d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 3 minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE CHEF DE GROUPE FEUX DE FORETS - FDF 3

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Etre FDF 2

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Commander une opération feux de forêts jusqu'à 2 groupes d'intervention feux de forêts ou jusqu'à 6 unités feux de forêts
- Commander une opération feux de forêts en qualité de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées au poste de commandement de niveau colonne feux de forêts (fonction renseignement, fonction moyens et point de transit)

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE ANIMATEUR JSP

Conditions d'accès

- Avoir suivi des séances de formation (aide moniteur)
- Etre affecté prioritairement dans un CS disposant d'une école JSP

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Encadrer des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire
- Conduire l'animation d'un groupe de mineurs, identifier les différents comportements, construire une relation de qualité, individuelle ou collective, et prévenir toute forme de discrimination
- Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP
- Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Animateur JSP
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / Animateur JSP

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE PAE FPS

Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP
- Avoir assisté à des séquences de formation (aide moniteur)

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Appliquer les techniques SUAP
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation
- Appliquer un scénario pédagogique
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Du 23 septembre au 04 octobre	CSP Vichy

MODULE PAE FF

Conditions d'accès

- Etre PAE FPS
- Avoir assisté à des séquences de formation

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FORMATEUR SR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'équipe minimum
- Etre titulaire de la formation SR

Durée

- 4 jours

Compétences attendues

- Appliquer les techniques SR
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation SR
- Appliquer un RIOFE SR
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FOR FOR SR

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FOR FOR SR

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'agrès 1équipe minimum
- Etre titulaire de la formation FOR SR

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

Equipe pédagogique

- Formation dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FTEA

Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre caporal-chef

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Encadrer les actions de formation
- Utiliser les outils à taille réduite et à taille réel (Caisson, boîte à feu ...)
- Composer l'équipe de formateur d'outil a taille réel (COPT + caisson d'attaque)
- Encadrer des sites de MSP feu réel

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FFTEA

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE FFTEA

Conditions d'accès

- Etre FOR ACC minimum
- Etre FTEA

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Concevoir des formation incendie
- Occuper le rôle de RP sur les formations FTEA
- Encadrer les actions de formation de formateur FTEA
- Utiliser les outils à taille réduite et à taille réel (Caisson, boite à feu ...)
- Superviser l'équipe de formateur d'outil à taille réel (COPT+ caisson d'attaque)
- Valider les sites de MSP feu réel

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FFTEA

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE USAR 1

Conditions d'accès

- Etre SPP titulaire

Durée

- 6 jours

Compétences attendues

- Maitriser son environnement
- Rechercher des victimes
- Dégager une victime
- Evacuer les victimes de la zone dangereuse

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / USAR 3
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / USAR 2

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE USAR 2

Conditions d'accès

- Etre USAR 1
- Etre chef d'équipe

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Maitriser son environnement
- Organiser un secteur de travail
- Rechercher et accéder aux victimes
- Evacuer les victimes
- Conduire une opération

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / USAR 3
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / USAR 2

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RCH 1

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe

Durée

- 7 jours

Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaître l'organisation de la spécialité RCH
- Connaître les éléments de protection individuelle
- Mettre en œuvre le matériel de l'équipe de reconnaissance
- Intervenir en milieu chimique
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RCH 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RCH 2

Conditions d'accès

- Etre RCH 1

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaître l'organisation de la spécialité RCH
- Mettre en œuvre le matériel de l'équipe d'intervention
- Connaître les éléments de protection individuelle et collective
- Intervenir en milieu chimique
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique

Equipe pédagogique

- **RP** : FOR ACC minimum / RCH 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RCH 3

Conditions d'accès

- Etre RCH 2
- Etre chef de groupe

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaitre l'organisation des secours
- Gérer la gestion des déchets sur opération
- Prendre en compte les moyens de la CMIC
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique
- Commander une CMIC

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RAD 1

Conditions d'accès

- Etre équipier
- Etre prioritairement affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

Durée

- 5 jours

Compétences attendues

- Définir les caractéristiques des rayonnements ionisants
- Définir la notion de radio protection
- Travailler en équipe de reconnaissance
- Intervenir en milieu radiologique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RAD 2

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Etre RAD 1
- Etre prioritairement affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

Durée

- 6 jours

Compétences attendues

- Définir les caractéristiques des radios éléments
- Définir la notion de radio protection
- Travailler en équipe d'intervention
- Intervenir en milieu radiologique

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE RAD 3

Conditions d'accès

- Etre RAD 2
- Etre chef de groupe

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Connaître l'organisation générale en risque radiologique
- Connaître les structures en risque radiologique
- Connaître les moyens de la CMIR
- Commander la CMIR

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC ou en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE SMPM 1

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Avoir validé l'accompagnement SMPM

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Définir et connaître le matériel SMPM
- Mettre en place des agrès SMPM
- Connaître les techniques d'équipement des sites
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SMPM 2 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SMPM 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE SMPM 2

Conditions d'accès

- Etre SMPM 1
- Avoir validé la journée tests SMPM

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Connaître l'organisation de la spécialité SMPM
- Gérer les personnels SMPM
- Mettre en œuvre un raisonnement tactique en opération SMPM
- Définir et connaître le matériel SMPM
- Mettre en place des agrès SMPM
- Connaître les techniques d'équipement des sites
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE SAV 1 / SEV

Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Etre apte médicalement

Durée

- 6 jours

Compétences attendues

- Connaître l'organisation des secours en milieu aquatique
- Mettre en œuvre les techniques individuelles en secours nautiques
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage
- Prendre en compte la sécurité

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SAL 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SAL 2 minimum

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE SAL 1

Conditions d'accès

- Etre SAV
- Etre apte médicalement

Durée

- 16 jours

Compétences attendues

- Réaliser des interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares jusqu'à une profondeur de 30 mètres, de jour et de nuit
- Effectuer des interventions de jour et de nuit, jusqu'à une profondeur de 30 mètres en équipe autonome
- Assurer la sécurité des manifestations et des opérations
- Assurer la conduite d'une embarcation
- Assurer la sécurité lors de l'écopage d'un avion bombardier d'eau amphibie

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC ou en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE SAL 2

Conditions d'accès

- Etre SAL 1
- Etre apte médicalement

Durée

- 22 jours

Compétences attendues

- Effectuer des reconnaissances de jour et de nuit jusqu'à une profondeur de 50 mètres, en équipe autonome
- Encadrer des missions de prompt secours nautiques en milieu aquatique, subaquatique et hyperbare
- Assurer la sécurité des manifestations et des opérations
- Réaliser des interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares jusqu'à une profondeur de 50 mètres et 60 mètres, sous réserve des mesures de sécurités particulières
- Commander une unité lors d'une intervention aquatique, subaquatique et hyperbare
- Participer à une formation aquatique, subaquatique et hyperbare
- Conseiller le commandant des opérations de secours
- Assurer la conduite d'une embarcation
- Assurer un sauvetage hélitreuillé
- Réaliser une plongée en surface non libre
- Assurer la sécurité lors de l'écopage d'un avion bombardier d'eau amphibie

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE OTAU-OCO

Conditions d'accès

- Etre susceptible d'intégrer le CTA / CODIS

Durée

- 15 jours

Compétences attendues

- S'approprier l'environnement réglementaire technique et administratif applicable en salle opérationnelle
- Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication
- Déclencher les moyens de secours
- Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur une l'intervention
- Gérer la fin de l'intervention et son suivi administratif

Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / OFF SIC
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / OTAU-OCO minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 3ème trimestre	

MODULE OFF SIC

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Tenir l'emploi d'officier CODIS

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandant
- Participer à la formation dispensée dans le domaine des systèmes d'information et de communication
- Préparer la mise en œuvre opérationnelle des SIC

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE PRV 1

Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès
- Etre affecté au service prévention ou prévision

Durée

- 10 jours

Compétences attendues

- Connaître la réglementation en matière de prévention
- Avoir des connaissances sur les structures batimentaire
- Etudier des dossiers de prévention

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

MODULE PRV 2

Conditions d'accès

- Etre chef de groupe depuis 1 an ou etre chef d'agrès depuis 5 ans
- Etre affecté au service prévention ou prévision

Durée

- 20 jours

Compétences attendues

- Connaître la réglementation en matière de prévention
- Etudier des dossiers de prévention
- Contrôler des établissements recevant du public

Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

PLANNING DES FORMATIONS

3ÈME TRIMESTRE 2024

Planning formation 3ème trimestre 2024



juillet

août

septembre

Formations en unités opérationnelles		Formations en unités opérationnelles		Formations en unités opérationnelles	
CFIS		CFIS		CFIS	
lun 01		jeu 01		dim 01	
mar 02		ven 02		lun 02	
mer 03	FDI 1 CFIS	sam 03		mar 03	
jeu 04		dim 04		mer 04	
ven 05		lun 05		jeu 05	
sam 06		mar 06	LO INC 2/5 (déjà arbitré)	ven 06	
dim 07		mer 07		sam 07	EQ PS 1/5
lun 08		jeu 08		dim 08	
mar 09		ven 09		lun 09	
mer 10	SUAP JSP	sam 10		mar 10	
jeu 11		dim 11		mer 11	
ven 12		lun 12		jeu 12	
sam 13		mar 13	LO INC 3/5 (déjà arbitré)	ven 13	
dim 14		mer 14	APPRE NANT	sam 14	EQ PS 2/5 EQ PPBE
lun 15		jeu 15		dim 15	
mar 16		ven 16	MOD. COM. INC PPBE JSP	lun 16	
mer 17		sam 17		mar 17	FAE CAI SPP FMPA Commandement
jeu 18	EQ PS	dim 18	MOD. COM. INC PPBE JSP	mer 18	
ven 19		lun 19		jeu 19	
sam 20		mar 20	MOD. COM. INC PPBE JSP	ven 20	
dim 21		mer 21		sam 21	EQ PS 3/5 EQ PPBE
lun 22		jeu 22		dim 22	EQ PPBE
mar 23		ven 23		lun 23	
mer 24	EQ SUAP	sam 24		mar 24	
jeu 25		dim 25		mer 25	
ven 26		lun 26		jeu 26	
sam 27		mar 27		ven 27	
dim 28		mer 28	LO INC 5/5 (déjà arbitré)	sam 28	EQ PS 4/5 PRE REQUIS INC 1/5
lun 29		jeu 29		dim 29	
mar 30	EQ PPBE	ven 30		lun 30	PIC-PAE FPS
mer 31		sam 31			

Rétro-planning :

- Limite candidature stagiaire
- Arbitrage Groupement
- Arbitrage Service formation

Vendredi 29 mars 2024
Lundi 08 avril 2024
Vendredi 12 avril 2024

Tout agent pourra s'inscrire en cours de trimestre en fonction des places de formations vacantes (un délai d'un mois avant la formation doit être respecté)



FICHE DE CANDIDATURE 2024 STAGIAIRE

Prévoir un retour des candidatures au service formation
Avant le vendredi 29 mars 2024.
Privilégier la voie informatique plutôt que la voie papier.

Intitulé de la formation demandée :

.....

Priorité 1 Dates : Lieu :

Priorité 2 Dates : Lieu :

Priorité 3 Dates : Lieu :

Priorité 4 Dates : Lieu :

Je n'ai aucune priorité sur ces sessions.

Identité de l'agent :

Nom : **Prénom :**

Matricule :

Statut : SPP SPV JSP

Adresse mail :

Motivations du candidat :

Seulement pour les formations de spécialités et d'avancement

.....
.....
.....

Fait à : **Le :** **Signature :** (sur version papier)

Avis du supérieur hiérarchique : Favorable Défavorable

Grade, Nom du supérieur :

Fonction, et CIS ou service :

Ordre de priorité dans le CIS/service pour cette formation :

Observations de tout ordre (obligatoire pour avis défavorable) :

.....

Signature : (sur version papier) *





GUIDE DES ACTIONS DE FORMATION 2024 - V3

SERVICE FORMATION